



**PROCES VERBAL**

**Ville de Marck-en-Calais**

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E  
L I B E R T É – É G A L I T É – F R A T E R N I T É

L'an deux mil dix-sept, le Mercredi 22 mars, à dix-huit heures et trente minutes, les Membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Électoral, à la suite des opérations du 30 mars 2014, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur DUMONT Pierre-Henri, Maire.

**Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :**

DUMONT Pierre-Henri, LEFEBVRE Raymond (arrivé à 19h05 avant le vote du point 2.1), DESEIGNE Véronique, BIOUSSE Régis, WACHEUX Annette, JAMPY Isabelle, MARTIN Fabrice, NOËL Corinne, PILLE Robert, LOUCHEZ Laurence, LENGLIN Daniel, MAGNIER Renée, COURTOIS Thierry, GEISLER Maryse, WILLAUME Quentin, VAUTIER Monique, FOURNIER Annick, EMILE Bernard, FIOLET Evelyne, MASSET Christian, BOUCHEL William, BRANLY Sandrine, CARBONNIER Thérèse.

**Étaient Excusés :**

LEFEBVRE Raymond	(Pouvoir Pierre-Henri DUMONT)
MERCIER Sabrina	(Pouvoir Véronique DESEIGNE)
LEGROS Marc	(Pouvoir Régis BIOUSSE)
LAMBLIN Richard	(Pouvoir Daniel LENGLIN)
GATEL Renée	(Pouvoir Isabelle JAMPY)
COUPE Olivier	
DELCROIX Nathalie	(Pouvoir Annick FOURNIER)

**Secrétaire de Séance :** Quentin WILLAUME



Monsieur le Maire s'explique sur les raisons qui l'ont conduit à convoquer ce Conseil Municipal. En effet, lors de la séance du Conseil Municipal du 14 février 2017, l'assemblée avait pris acte, sans vote et après avis et discussion, que la procédure de présentation des orientations budgétaires 2017 avait été réalisée, comme il est de coutume depuis de très nombreuses années. Or, un courrier de la Sous-Préfecture de Calais daté du 9 mars 2017, reçu le 14 mars 2017 en mairie, nous a indiqué que la délibération du DOB ne faisait pas apparaître les suffrages exprimés ; monsieur le Sous-Préfet nous a alors signalé qu'une telle procédure n'avait plus d'existence légale.

La réception de la circulaire préfectorale détaillant les nouvelles procédures issues de la Loi NOTRe, concernant le vote du DOB, n'ayant pas été reçue par nos services avant l'envoi des convocations et des documents pour le Conseil Municipal du 14 février 2017, la ville est donc dans l'obligation de réunir un Conseil Municipal, avec ce seul point à l'Ordre du jour – Vote du DOB – ajouté à l'approbation du Procès-verbal du 14 février 2017, et ce afin de ne pas mettre en péril l'exécution du budget 2017 de la commune.

La tenue du DOB ne pouvant être faite le soir même du vote du Budget (prévu au Conseil Municipal du 28 mars 2017), il a donc été nécessaire de réunir notre assemblée ce jour avant la Commission Finances qui va suivre.

Les explications ayant été données, Monsieur le Maire propose de désigner monsieur Quentin WILLAUME, en qualité de secrétaire de séance.

**Adopté à l'Unanimité**

## **1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL**

Réunion de Conseil Municipal du mardi 14 Février 2017

Monsieur Bernard EMILE indique que le monologue de Monsieur le Maire, intervenu en début de séance, n'a pas été repris dans le compte-rendu.

Monsieur le Maire explique que ce point ne figurait pas à l'ordre du jour. Il ne s'agissait que d'une information en préambule.

**Adopté par 23 POUR, 3 CONTRE**

**(EMILE Bernard, FOURNIER Annick + pouvoir de DELCROIX Nathalie) et  
2 ABSTENTIONS (FIOLET Evelyne, MASSET Christian)**

## **2 – FINANCES**

### **2.1 Débat d'orientation budgétaire 2017**

Lors du Conseil Municipal du 14 février 2017, Monsieur le Maire avait présenté les orientations générales du Budget fixées depuis l'arrivée de la nouvelle équipe municipale et qui ont été reprises dans le procès-verbal.

Monsieur Raymond LEFEBVRE, 1<sup>er</sup> Adjoint en charge des finances, s'étant excusé pour raisons professionnelles, monsieur le Maire présente, plus encore dans les détails, le DOB avant le vote.

### **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017**

*« Pour mémoire, je vous rappelle que le Débat d'Orientation Budgétaire a été rendu obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants par la loi du 6 février 1992. Même s'il n'a pas un caractère décisionnel, le débat permet de présenter les orientations qui préfigurent les priorités, qui seront affichées dans le Budget, d'informer sur la situation financière de la Commune et de fournir des éléments d'analyse rétrospective et prospective.*

*Sur le plan formel, les informations présentées dans le document visent à satisfaire les exigences de la réglementation.*

**La 1<sup>ère</sup> partie (pages 1 à 6) présente une rétrospective des comptes administratifs simplifiés de 2011 à 2016.** Pour cette dernière année, les chiffres ne sont pas définitifs. Les chiffres de 2016 seront examinés dans le détail lors du vote du compte administratif qui précédera le vote du budget. Cependant, d'ores et déjà, je peux annoncer que le bilan de l'année 2016 est positif. Le résultat de fonctionnement est excédentaire de 2 103 931,71 € et que le résultat d'investissement est déficitaire de 568 377,09 €. Le résultat global est donc de 1 535 554,62 €. Ces montants ne sont toutefois pas définitifs.

**La 2<sup>ème</sup> partie (pages 7 à 14) présente une analyse financière rétrospective de 2011 à 2016.**

Quelques remarques :

### **1) Autofinancement**

L'épargne brute (ou capacité d'autofinancement brute) qui est, schématiquement l'excédent entre les recettes et les dépenses permet largement de couvrir le remboursement de la dette. Sur la période, elle est restée globalement stable, oscillant entre 1.1 et 2 millions.

L'épargne disponible ou « autofinancement net » représente l'autofinancement disponible après avoir remboursé l'annuité en capital de dette. Il reste lui aussi positif et oscille entre 0.7 et 1.4 millions. Après une période de constante diminution entre 2011 et 2013, on constate un redressement important en 2014, à la faveur de recettes de fonctionnement supplémentaires, notamment la DSU, mais également grâce aux dispositions prises pour réduire les dépenses de fonctionnement. Cette tendance s'est confirmée en 2015 et en 2016.

### **2) Evolution des recettes et des dépenses de fonctionnement**

La **page 9** présente **l'évolution des principales dépenses et recettes de fonctionnement** ainsi que la part représentative de chacune d'entre elles par rapport au total.

#### Evolution des recettes de fonctionnement

On constate que les recettes se sont stabilisées cette année : + 0,06 %. Les dotations de fonctionnement ont évoluées de 1,4 % : la baisse de la dotation forfaitaire liée à la contribution de la commune au redressement des comptes publics (près de 182 000 €) a été compensée par la hausse de la DSU liée en partie à l'augmentation de la population.

Les recettes fiscales indirectes sont en progression de 1,4 %, à l'inverse des recettes fiscales directes qui sont en diminution de 1,8 %. Malgré la progression des produits des services, les autres recettes de fonctionnement sont légèrement en baisse du fait de la diminution des dotations de l'Etat pour les contrats d'avenir, mais aussi de la baisse du remboursement par le CCAS des salaires du personnel qui lui est mis à disposition par la ville (154 000 € au titre de 2016 ; 188 000 € au titre de 2015) et des travaux en régie (143 000 € en 2016 ; 214 000 € en 2015).

La baisse des compensations au titre des exonérations de la taxe foncière et de la taxe d'habitation (- 24 %) a été compensée par le versement du solde de la subvention Maxigreen pour la Ferme des Aigrettes, par la hausse des participations de la CAF pour la Maison Petite Enfance et des aides d'Eco Emballage pour la collecte des Ordures ménagères.

#### Evolution des dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement ont baissé de 1.5 %.

Les dépenses de gestion ont diminué de 1.36 % (1.956 M€ pour le chapitre 011 en 2016, 2.072 M€ en 2015).

Les dépenses de personnel représentent environ 59 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles ont progressé de 0.56 %.

Les intérêts de la dette ont baissé du fait d'un recours limité à l'emprunt en 2015 et à aucun emprunt en 2016.

Le 1<sup>er</sup> graphique - **page 10** - présente **l'évolution comparée des dépenses et des recettes**. L'écart entre les recettes et les dépenses représente l'Epargne Brute disponible. On constate

que les recettes de fonctionnement restent largement supérieures aux dépenses de fonctionnement.

Le 2<sup>ème</sup> graphique présente l'évolution de la Dotation Forfaitaire dont la baisse est liée à la contribution de la commune au redressement des comptes publics. (- 18 % entre 2013 et 2016).

**En page 12**, les documents représentent l'évolution des charges et des effectifs calculés en ETP (Equivalent Temps Plein). Les remboursements sur salaires correspondent principalement aux remboursements de salaires pour les contrats aidés (CUI) et à des remboursements de salaires consécutifs aux arrêts de travail liés à des accidents du travail ou liés à des arrêts de maladie pour les agents affiliés au régime général. La hausse des effectifs est en lien avec la création d'un jardin d'enfants et l'extension du multi-accueil de la Maison Petite Enfance.

### **3) Evolution de la dette**

**En page 13** est reprise une évolution comparée des dépenses d'équipement et des emprunts contractés et **en page 14** sont présentés l'évolution du stock de la dette et un comparatif entre « Dette nouvelle contractée – Dette remboursée ».

Le 2<sup>ème</sup> graphique de la page 13 présente la variation de la capacité de désendettement de la commune ou Ratio de solvabilité. Celui-ci exprime le nombre d'année qu'il faudrait à la commune pour rembourser la totalité de sa dette en y consacrant l'intégralité de l'épargne dégagée. Il est au 31 décembre 2016 de 3.21 années. L'encours de la dette s'élève à 6.705 millions d'euros. Pour rappel cette capacité était fin 2013 de 6.54 années pour un encours de dette de 8.114 millions d'euros.

**La 3<sup>ème</sup> partie (pages 15 à 18)** présente graphiques à l'appui, une **rétrospective de l'évolution de la fiscalité directe**, notamment des bases, des taux et des produits des 3 taxes « ménage ». Le tableau – **page 16** - positionne les taux communaux de MARCK, par rapport aux moyennes Départementale, Régionale et Nationale des villes de 5 à 10 000 habitants jusque 2011. A partir de 2012, la comparaison est présentée par rapport aux villes de 10 à 20 000 habitants. Engagée en 2014, la baisse du taux de la taxe d'habitation s'est poursuivie en 2015 et en 2016, ce taux ayant été ramené à 19.5 % en 2016, ce qui représente une baisse de 6,6 % en 3 ans.

**Page 18, l'effort fiscal** constate « le poids des impôts » (TH+TFB+TFNB+TEOM) qui pèse sur les ménages Marckois par rapport aux ménages des autres communes de France. Plus on s'éloigne de 1, plus l'effort est important.

Le potentiel financier mesure « la richesse » de la commune. On constate que MARCK est largement « moins riche » que la moyenne des communes. A partir de 2014, la comparaison est faite sur les villes de 10 à 20 000 habitants.

**La 4<sup>ème</sup> partie (pages 19 à 22)** présente les résultats comptables de l'année 2016. L'examen détaillé des comptes 2016 sera effectuée lors de la présentation du compte administratif lors du prochain conseil.

**La 5<sup>ème</sup> partie (pages 23 à 26)** présente les orientations du budget 2017.

Les estimations du budget 2017 sont établies en prenant compte les orientations du gouvernement et leurs conséquences, notamment en ce qui concerne la baisse des dotations aux collectivités. Le budget 2017 prend acte aussi du transfert à la Communauté d'Agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la compétence ramassage des Ordures Ménagères. Les montants définitifs des charges et recettes transférés ainsi que leurs incidences sur les attributions qui seront versées à la commune seront actées par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées mis en place au niveau de l'agglomération et seront soumis à l'approbation du Conseil Municipal durant l'année 2017.

Les recettes ont donc été évaluées avec prudence. En ce qui concerne les dépenses, les estimations ont été faites avec rigueur et dans l'objectif d'une recherche systématique des économies de gestion. Les besoins des services ont été pris en compte. Le programme d'investissement sera défini selon les principes suivants :

- Privilégier les investissements non générateurs de frais de fonctionnement supplémentaires
- Cibler les investissements indispensables et raisonnables

#### En ce qui concerne la section de fonctionnement

**Les dépenses.** Globalement l'évolution des prévisions de dépenses de fonctionnement par rapport au BP 2016 est de 1.51 %, déduction faite des dépenses relatives au ramassage des ordures ménagères et tient compte de :

- L'évolution générale des prix principalement des fluides et des fournitures (gaz, électricité, carburants, alimentation, fournitures)
- Des matériaux indispensables pour les travaux effectués en régie par les services municipaux,
- Les nouvelles dépenses liées au fonctionnement des nouveaux services : lutte contre les rats musqués, l'extension du multi accueil et la création d'un jardin d'enfants à la Maison Petite Enfance (année complète)
- La pérennisation des aides mises en place en 2016 notamment, l'aide apportée aux jeunes pour le permis de conduire, l'aide aux jeunes pour leur insertion professionnelle, l'aide à l'accession à la propriété, mais aussi au développement des ateliers en direction du public relevant du RSA, ateliers soutenus par le Département et l'Europe
- Des frais d'entretien des terrains et des voiries communales
- Du rappel des factures des frais de chauffage (P3 maintenance)
- De l'augmentation des frais de personnel de 3,6 % déduction faite des salaires des agents transférés (0,303 M €) qui permettra de prendre en compte les évolutions de carrières, de l'augmentation des taux de charges patronales, de l'augmentation du point d'indice (+0.6%) au 1<sup>er</sup> février 2017, des recrutements des agents de la MPE pour une année entière, du recrutement d'un responsable des espaces verts, d'un travailleur social et du renfort de la surveillance dans les cantines scolaires.

Compte-tenu de ce qui précède, l'autofinancement prévisionnel (023), qui représente l'excédent de recettes sur les dépenses budgétées qui peut être affecté au financement des dépenses d'investissement, devrait se situer à environ 879 000 €.

**Les recettes.** L'excédent de 2016 qui devrait être reporté pour garantir l'autofinancement prévisionnel ci-dessus est fixé à 300 000 € sur les 2 103 931,71 €, le solde étant affecté directement au financement des dépenses d'investissement et au déficit d'investissement 2016.

#### - **Les recettes fiscales :**

Les produits issus des trois taxes (TH, TFB, TFNB) peuvent être estimés à 3 330 000 €. Ces produits ont été calculés en prenant compte une diminution à nouveau du taux de la taxe d'habitation (19,15 % contre 19,50 % aujourd'hui). S'agissant des bases, elles ont été évaluées sur une hausse de 0,8 % (hausse de 0,4 % fixée par la Loi de Finances + 0,4 % au titre de la variation physique).

#### - **Les dotations de l'Etat :**

Même si l'Etat réduit de moitié la contribution des communes au redressement des comptes publics, les dotations qu'il leur verse seront à nouveau en baisse en 2017.

Pour la Commune, cette baisse sera atténuée du fait de l'accroissement à nouveau de sa population (10 806 habitants en 2017 contre 10 608 en 2016). Ainsi la dotation forfaitaire peut être évaluée à 1 400 000 € en 2017 (1 456 000 € en 2016). S'agissant de la DSU, l'enveloppe globale est en augmentation de 9,42 % au plan nationale. C'est cette hausse qui

sera appliquée pour le calcul de la DSU estimée à 997 000 € pour 2017 (911 000 € en 2016). La dotation de péréquation devrait rester stable et s'élever à 312 000 €. La dotation de compensation devrait croître de 332 000 € du fait du transfert du ramassage des Ordures Ménagères.

- **Les autres participations :**

La commune devrait bénéficier d'une participation plus importante de la CAF du fait de l'extension du multi-accueil et de la création du jardin d'enfants à la Maison Petite Enfance. Les crédits correspondant au FDTP sont prévus en baisse de 8 %, baisse décidée par l'Etat dans le cadre de la Loi de Finances).

- **Les produits de l'exploitation :**

Les prévisions ont été ajustées pour tenir compte des réalisations 2016. Malgré le transfert du ramassage des Ordures Ménagères, elles restent stables grâce aux produits liés à l'extension du multi-accueil et de la création du jardin d'enfants à la Maison Petite Enfance.

**Au niveau de la section d'investissement**

Les efforts réalisés pour maîtriser les dépenses de fonctionnement et au regard des prévisions détaillées précédemment, il peut être dégagé un autofinancement de 2 949 951 € composé du virement de 879 270 €, du financement du déficit d'investissement 2016 de 568 377 €, des dotations d'amortissement de 266 750 € et de l'affectation du résultat de 1 235 554 €.

A cet autofinancement s'ajoutent :

- Des subventions pour un montant de 0,991 M€ (Aménagement de la Place de l'Europe, Eglise des Hemmes, aire de covoiturage ...)
- Le FCTVA et les taxes d'aménagement pour 0,500 M€
- Un programme d'emprunts nouveaux pour le financement de l'opération « Aménagement de la Place de l'Europe » de 0,783 M€ réalisé au fur et à mesure des besoins
- D'autres recettes (cessions foncières, opérations d'ordre, cautionnement ...) : 0,301 M€

L'ensemble des recettes représenterait 5,525 M€.

S'agissant des dépenses, il y a lieu de prendre en compte, avant de déterminer le contenu précis de notre programme d'investissement, les dépenses suivantes :

- Le remboursement en capital de la dette : 0,666 M€
- L'amortissement des opérations patrimoniales et des subventions d'équipement : 0,068 M€
- Les travaux en régie : 0,200 M€
- Le déficit de la section d'investissement pour l'année 2016 : 0,568 M€

Le programme d'investissement 2017 pourrait s'élever à 4,023 M €. Dans ce programme figureront notamment :

- La fin des travaux de l'église des Hemmes : 0,189 M€
- L'aménagement de la Place de l'Europe : 1,255 M€
- L'aménagement de l'extension du cimetière de MARCK Centre : 0,120 M€
- Divers travaux de voirie et d'aménagement des espaces extérieurs : 1,144 € comprenant notamment l'aire de covoiturage, les travaux divers sur voiries et EP, la voirie rue des Cyprès, l'aménagement d'une aire de jeux aux Hemmes de MARCK, le projet participatif, le mobilier urbain, la vidéosurveillance, la piste piétonne avenue de Verdun ...)
- Les travaux de mise en sécurité des écoles (clôture, visiophone, alarme) et l'acquisition de matériel et de mobilier : 0,170 M€
- Les travaux de réaménagement des locaux de la Ferme des Aigrettes : 0,375 M€
- 0,770 M€ pour permettre de faire face aux besoins des services et les travaux divers.

Voilà les orientations qui préfigurent ce qui pourrait être le budget 2017.

**La 6<sup>ème</sup> partie (pages 27 et 28)** présente une vision prospective des finances de la commune.

Si nous voulons conserver une situation saine des finances de la commune, il est essentiel que nous soyons vigilants tant sur l'évolution de nos dépenses de fonctionnement que sur le niveau d'investissement que nous entendons réaliser.

L'analyse prospective présentée ici repose sur une évolution de nos recettes limitée à 1 %. Cette évolution s'inscrit à la fois dans notre volonté de continuer de baisser le taux de la taxe d'habitation mais aussi sur le maintien d'une politique de rigueur de l'Etat dans les aides qu'il apporte aux collectivités territoriales.

Si nous voulons continuer à financer principalement nos dépenses d'investissement par l'autofinancement, il est impératif d'essayer de limiter la hausse de nos dépenses de fonctionnement à un niveau maximum de 1,5 %.

De même, si nous voulons continuer à réduire l'endettement de la commune, le programme d'investissement annuel devrait se situer dans une fourchette comprise entre 0,9 à 3,7 M € (dont environ 0,180 M€ de travaux réalisés en régie). L'encours de la dette était fin 2013 de 8,114 M€ et serait estimé à 6,850 M€ fin 2021 pour un programme d'investissement estimé à 16,27 M€ sur la même période. »

Monsieur le Maire demande donc à l'assemblée de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire et du Rapport qui a servi pour ce Débat par **un Vote**.

Monsieur William BOUCHEL indique qu'il n'est pas favorable à l'implantation de caméras de vidéosurveillance sur les ronds-points.

Monsieur Raymond LEFEBVRE arrive et prend place au sein de l'assemblée.

Monsieur le Maire indique que l'installation des caméras se fera en priorité aux abords des entrées des écoles afin de permettre un renfort de la sécurité. Par la suite, les entrées et sorties de ville seront équipées car elles font écho à des recommandations assez fortes de nos partenaires gendarmerie et police nationale.

Monsieur William BOUCHEL souligne également qu'il n'est pas favorable au transfert de la ludothèque et du Centre Social et Culturel à la Maison de la Nature et de l'Environnement.

Monsieur le Maire prend acte en rappelant cependant que Monsieur William BOUCHEL avait voté en faveur de ce transfert il y a quelques semaines.

Enfin, Monsieur Bernard EMILE se réjouit de la rénovation de l'église des Hemmes mais souligne un problème d'humidité sur les pierres extérieures ainsi qu'un défaut de fonctionnement du chauffage.

Monsieur le Maire prend acte des retours de monsieur EMILE.

**Adopté à l'Unanimité**

- **Prochain Conseil Municipal** : mardi 28 mars à 18h30  
**La séance se termine à 19h15**